



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020
19 heures 00

GF/NM

N° 002522

Ressources humaines
Partenariat de
formation
professionnelle Ville-
CNFPT 2020-2022.

Affiché le :

Le jeudi 30 janvier 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

La formation professionnelle tout au long de la vie représente l'un des principaux leviers de la gestion des compétences des agents communaux et constitue un outil privilégié de développement qualitatif des services publics locaux.

Afin d'accompagner efficacement ce processus de formation des personnels territoriaux, la Ville d'Apt et le CNFPT entendent s'engager dans un partenariat pluriannuel formalisé par convention.

La collectivité d'Apt définit ses axes stratégiques de développement des compétences de ses agents ou dans le cadre de l'accompagnement des politiques publiques qu'elle met en œuvre, ainsi qu'il suit :

- Accompagner le développement des compétences métiers des agents (acquisition des fondamentaux et approfondissement) notamment dans les domaines du management et de l'enfance.
- Développer des compétences transverses.
- Développer le travail en coopération.
- Instaurer une éthique professionnelle commune.
- Prévenir les risques professionnels.
- Favoriser et accompagner l'évolution de carrière et des parcours professionnels.
- Réduire les impacts environnementaux liés aux activités professionnelles.

Vu la Loi n°83 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, article 22 ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE, la convention-cadre de formation avec le CNFPT pour 2020-2022 annexée à la présente délibération.

AUTORISE, Madame le Maire à signer le projet ci-joint de convention définissant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat de formation liant le CNFPT et la Ville d'Apt.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**